École Saint-Raymond

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE PARENTS – École Saint-Raymond
10 septembre 2026 à 18 h30

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de parents de l'école Saint-Raymond tenue le 10 septembre 2026 au 2055 d'Oxford, Montréal.

PRÉSENTS : (liste de présence jointe en annexe)

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La direction d'établissement en intérim, Anne GAUDREAU, déclare l'assemblée ouverte. Il est 18 h 31.

2. DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Cyr :
QUE Vanessa Laberge agisse à titre de président ou de présidente d'assemblée.

Élue par acclamation.

3. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2. Désignation d'un ou d'une présidente d'assemblée (Madame Laberge, Présidente du CÉ 2025-2026)
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée
5. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale de parents tenue en date du 11 septembre 2025
6. Constatation de la convocation de l'assemblée le 28 août par courriel
7. Nomination d'un ou d'une présidente d'élections
8. Désignation de 2 scrutateurs d'élections
9. Élection des membres parents au conseil d'établissement
   Poste en cours 2 (reste un an) : Florence Rocio Corleto Chavarri et Vicky Mailloux
   Postes à combler (2) : Vanessa Laberge et Geneviève Meunier
10. Élection des parents substituts au conseil d'établissement (au moins 2)
11. Élection du ou de la représentante au comité de parent du CSS et élection d'un substitut (parmi les membres parents du CÉ 2026-2027)
12. Formation d'un organisme de participation des parents (OPP)
13. Période de question (10 minutes)
14. Levée de l'assemblée

VH

IL EST PROPOSÉ PAR Marc-André Cyr **que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.**

Adopté à l'unanimité.

4. **DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Vanessa Laberge :

QUE Vicky Mailloux agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

Élue par acclamation.

5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 septembre 2025**

Adopté à l'unanimité.

6. **CONSTATATION DE LA CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE**

L'avis de convocation a été transmis le 28 août 2026 par courriel par Madame Mélanie Ouellet, en conformité avec l'article 47 de la *Loi sur l'instruction publique*.

7. **NOMINATION D'UN OU D'UNE PRÉSIDENTE D'ÉLECTIONS**

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Cyr:

QUE Vanessa Laberge agisse à titre de président d'élections.

Élue par acclamation.

8. **ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'ÉLECTION**

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Cyr:

QUE Vanessa Laberge agisse aussi à titre de scrutatrice.

Élue par acclamation.

9. **ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

CONSIDÉRANT qu'il y a 2 postes en élection pour des mandats de 2 ans;

CONSIDÉRANT les candidatures manifestées et le nombre de postes à pourvoir.

Dévoilement des résultats par acclamation :

Marie-Ève Lobe en remplacement de Florence Corleto, démissionnaire)	Mandat de 2 ans (reste 1 an)
Vanessa Laberge	Mandat de 2 ans
Geneviève Meunier	Mandat de 2 ans

10. ÉLECTIONS DES MEMBRES PARENTS SUBSTITUTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit l'élection d'au moins 2 substituts au conseil d'établissement pour remplacer les membres qui ne peuvent participer à une séance et qu'il ne peut y avoir plus de membres substituts que de représentants parents;

CONSIDÉRANT qu'il y a 4 représentants de parents élus au conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT la seule candidature manifestée;

Par acclamation

Dévoilement des résultats : Geneviève Robitaille (mandat de 1 an).

11. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

CONSIDÉRANT que l'assemblée doit élire un représentant au comité de parents parmi les représentants des parents au conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT qu'aucun membre ne se manifeste

Dévoilement des résultats : aucun membre sera représentant au comité de parents

12. PROPOSITION DE FORMATION D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP)

CONSIDÉRANT que l'assemblée doit déterminer si elle souhaite former un organisme de participation des parents (ci-après, « **OPP** ») ou non;

CONSIDÉRANT que si elle décide de former un OPP elle doit en déterminer le nom, la composition, les règles de fonctionnement et en élire les membres;

Formation d'un OPP :

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Cyr de former un OPP.

Adopté à l'unanimité

Nom de l'OPP :

IL EST PROPOSÉ par Vanessa Laberge de nommer l'OPP de la manière suivante : OPP Saint-Raymond

Adopté à l'unanimité

12.1 Nomination des membres de l'OPP :

CONSIDÉRANT les candidatures manifestées;

Dévoilement des résultats :

Les membres complètent leurs coordonnées.

Geneviève Meunier (présidente)
Marc-André Cyr
Alexandre Duc
Vincent Kemeid
Geneviève Robitaille

IL EST PROPOSÉ par Vanessa Laberge de Nommer Geneviève Meunier Présidente de l'OPP.

Adopté à l'unanimité

13. <u>Période de questions</u>

Aucune question

14. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

Initiales de la présider d'assemblée

VM

Initiales du/de la secrétaire d'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée prend fin. Il est 19 h 23.

Présidente

Secrétaire d'assemblée

Initiales de la présider d'assemblée

VM

Initiales du/de la secrétaire d'assemblée